CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3236

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 16 vendémiaire, l'an 5 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au conseil des Cinq-cents.

Citoyens Représentans,

En continuant de se conformer à ce que prescrit l'art. IX de la loi du 22 prairial dernier, le Directoire exécutif vous adresse un huitième état contenant les ré-

sultats des mesures prises pour l'exécution des lois des 28 ventôse, 6 floréal et autres subséquentes, relatives à la vente des immeubles nationaux par soumissions.

Ce huitième état, formé d'après les états partiels parvenus enfin de tous les départemens de la République au ministre des finances, jusqu'au 14 du présent mois inclusivement, offre pour résultats généraux :

1°. 213,814 soumissions ;

2°. 574,397,179 francs 39 centimes en consignations ;

3°. 50,289 ventes consommées ;

4°. 371,882,786 francs 14 centimes pour le montant du prix de ces ventes ;

5°. 513,070,519 francs 13 centimes en sommes payées à compte ;

6°. 5,406 déchéances.

7°. Et enfin 12,232,505 francs 81 centimes en sommes restituées aux soumissionnaires déchus.

La différence existante entre ces résultats provenans des 87 départemens de la République où la loi du 28 ventôse a été exécutée, et ceux provenans de 86 seulement compris dans le précédent état que le Directoire vous a adressé le 2 de ce mois, présente une augmentation,

1°. De 3,355 soumissions ;

2°. De 27,327,211 francs 95 centimes en consignations ;

3°. De 3,909 ventes consommées ;

4°. De 23,328,489 francs 70 centimes pour le montant du prix de ces ventes ;

5°. De 110,293,899 francs 88 centimes en sommes payées à compte ;

6°. De 542 déchéances ;

7°. Et enfin de 2,571,517 francs 53 centimes en sommes restituées aux soumissionnaires déchus.

Le Directoire, en se référant aux observations portées dans l'état, et correspondantes à chaque département, ne croit pas inutile d'ajouter que cet état, plus satisfaisant que les précédens, n'est pas encore, à beaucoup près, ce qu'il devroit être. Pour s'en convaincre il suffit de remarquer que la majeure partie des états partiels dont il est composé, ne présente que des ré-

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

sultats antérieurs au 20 fructidor, plusieurs encore d'une date plus ancienne, et très-peu d'une date plus récente; qu'ainsi la colonne relative aux paiemens effectués n'en comprend certainement qu'une très-foible portion de ceux déja faits sur le quatrième quart. Il y a d'autant moins de doute à cet égard, que le second délai accordé aux soumissionnaires est à peine échu dans une grande partie des départemens, et ne l'est peut-être pas encore dans plusieurs. Cette réflexion est applicable à la colonne des déchéances. Le nombre de celles qui pourront être encourues faute de paiement de l'à-compte exigible sur le quatrième quart, n'en pourra être connu que par les relevés qui seront formés et adressés postérieurement à l'échéance du délai prescrit aux acquéreurs pour se libérer.

Au surplus, le Directoire ne doit pas vous laisser ignorer que depuis la formation et la clôture de l'état général joint à ce message, il est parvenu du bureau du domaine national du département de la Seine, au ministre des finances, deux états partiels: l'un pour les cinq jours complémentaires, et l'autre pour la première décade du présent mois, dont les résultats réunis, non compris dans ceux ci-dessus présentés, offrent une augmentation de 95 ventes consommées, de 2,089,625 francs pour prix desdites ventes, et de 4,278,346 francs en sommes payées à compte. Le commissaire du Directoire qui a fait l'envoi de ces états, annonce qu'il n'a encore pu se procurer celui des déchéances.

Signé, L.-M. REVELLIERE-LEPEAUX, *président.*

Par le Directoire exécutif:

Le secrétaire-général, signé, LAGARDE.

Pour copie conforme,

Les représentans du peuple secrétaires du conseil des Cinq-cents, BAILLEUL et BERGOEING.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, an 4.